

ASSEMBLEE GENERALE



SEANCE PLENIERE

Samedi 23 septembre 1950, à 10 h. 45

CINQUIEME SESSION

Documents officiels

Flushing Meadow, New-York

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	59
Centenaire de la mort de José Artigas	61
Discussion générale (<i>suite</i>)	62
Discours de M. Stikker (Pays-Bas), M. Santa Cruz (Chili) et M. van Zeeland (Belgique)	

Président: M. Nasrollah ENTEZAM (Iran).

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. Le **PRESIDENT** : Avant que l'Assemblée générale ne reprenne la discussion générale, je donne la parole à M. Nisot, Président de la Commission de vérification des pouvoirs, qui va présenter le rapport de la commission [A/1383].

2. M. NISOT (Belgique), Président de la Commission de vérification des pouvoirs : La Commission de vérification des pouvoirs, constituée par la cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale à la 277^{ème} séance plénière, tenue le 19 septembre 1950 à Flushing Meadow, pour faire rapport sur les pouvoirs des représentants, s'est réunie le 21 septembre 1950 sous ma présidence.

3. La commission se composait des représentants des pays suivants : Belgique, Chili, Etats-Unis, Inde, Mexique, Royaume-Uni, Thaïlande, Turquie, Union soviétique.

4. La Commission a examiné les communications transmises par les Etats Membres.

5. La commission a constaté que cinquante-trois Etats Membres avaient remis, pour leurs représentants, des pouvoirs satisfaisant pleinement aux stipulations de l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Ces Etats sont les suivants : Afghanistan, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Birmanie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Danemark, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Inde, Irak, Iran, Islande, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie,

République Dominicaine, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Suède, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Union Sud-Africaine, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

6. La Commission a, d'autre part, constaté que cinq Etats Membres avaient transmis pour leurs représentants, soit des télégrammes (Honduras, Israël, Syrie) soit des lettres ou notes (Cuba, Pologne) émanant de leurs Missions permanentes.

7. Enfin, un Etat Membre, le Yémen, n'a pas encore transmis de communication écrite, mais sa délégation a fait savoir que les pouvoirs avaient été expédiés,

8. La commission examinera en temps opportun les pouvoirs définitifs des représentants des Etats Membres énumérés ci-dessus; elle propose que, en attendant, ces représentants siègent provisoirement avec les mêmes droits que les autres représentants.

9. Au sujet de la Chine, le représentant de l'URSS proposa que les pouvoirs des représentants du Gouvernement national de la Chine ne soient pas reconnus comme valables.

10. Par 6 voix contre 2, avec une abstention, la commission décida que cette proposition était irrecevable, étant donné la décision de l'Assemblée générale du 19 septembre 1950 d'après laquelle, jusqu'à ce que l'Assemblée ait statué sur le rapport du Comité spécial, les représentants du Gouvernement national de la Chine siègeront à l'Assemblée générale avec les mêmes droits que les autres représentants.

11. La délégation de l'Union soviétique a déclaré qu'elle considérait la décision de la commission comme

injuste et illégale et comme ne correspondant pas aux stipulations du règlement intérieur.

12. Le rapport dans son ensemble a été adopté par 8 voix contre une.

13. Le **PRESIDENT**: Y a-t-il des observations sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs?

14. **M. MALIK** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il ressort de ce rapport que la Commission de vérification des pouvoirs a reconnu comme valides les pouvoirs des représentants du groupe du Kouomintang, qui s'arrogent le titre de "délégation de la Chine", mais qui, en réalité, ne représentent pas ce pays. En reconnaissant ces pouvoirs, la Commission de vérification des pouvoirs ne tient compte ni de la situation de fait qui existe actuellement en Chine, ni des circonstances qui ont enlevé toute importance et toute valeur juridique au mandat conféré par le Gouvernement de Tchang Kai-chek; en effet, Tchang Kai-chek et son groupe ne constituent pas le Gouvernement de la Chine.

15. En conséquence, la délégation de l'URSS estime que la décision par laquelle la Commission de vérification des pouvoirs a reconnu comme valide le mandat de la délégation du Kouomintang est irrégulière et illégale, et elle insiste pour qu'il soit reconnu que les pouvoirs des représentants du Kouomintang sont dépourvus de toute valeur.

16. C'est pour cette raison que la délégation de l'URSS a voté contre le rapport au sein de la commission et qu'elle votera contre son adoption en séance plénière de l'Assemblée générale.

17. **M. SCHAULSOHN** (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Devant les déclarations du représentant de l'URSS, la délégation du Chili se sent obligée d'intervenir pour indiquer qu'il n'est pas exact que la Commission de vérification des pouvoirs se soit prononcée pour la reconnaissance d'un gouvernement quelconque ou sur le point de savoir si tel gouvernement est qualifié pour envoyer ses représentants à l'Assemblée générale des Nations Unies.

18. La vérité, c'est que notre commission se devait naturellement de respecter la décision déjà prise par l'Assemblée générale lors de sa première séance plénière tenue le 19 septembre, lorsqu'a été adopté le projet de résolution [A/1368] présenté par la délégation du Canada, aux termes duquel l'Assemblée décidait que, jusqu'à ce qu'elle ait statué sur le rapport du comité spécial qu'elle se proposait de constituer, les représentants du Gouvernement national de la Chine siègeraient à l'Assemblée avec les mêmes droits que les autres représentants.

19. Provoquant le problème qui allait, à ce propos, se présenter à la Commission de vérification des pouvoirs, l'Assemblée générale, dès sa première séance, en aborda l'examen et décida qu'un comité spécial étudierait la question, ferait en temps voulu rapport à son sujet et qu'en dernier lieu, l'Assemblée générale prendrait une décision en la matière, mais qu'en attendant, elle admettrait provisoirement, comme représentants du gouvernement chinois les représentants du Gouvernement

national de la Chine. Par conséquent, la Commission de vérification des pouvoirs devait logiquement s'en tenir à la résolution antérieurement adoptée par l'Assemblée générale, de sorte que nous ne nous sommes pas prononcés sur le fond de la question, mais nous avons respecté une résolution que l'Assemblée générale avait adoptée auparavant. En temps opportun, quand le comité spécial que l'Assemblée générale a décidé de constituer présentera son rapport et quand l'Assemblée se prononcera à ce sujet, le moment sera venu de déterminer lequel des gouvernements chinois a qualité pour assumer la représentation de la Chine dans les délibérations de l'Assemblée générale.

20. Je tenais à donner ces éclaircissements, parce que c'est précisément le représentant du Chili qui, au sein de la Commission de vérification des pouvoirs, a signalé que nous n'avions pas le droit de juger la question quant au fond, puisque ce point se trouvait expressément soustrait à notre compétence, pour les raisons que j'ai dites.

21. C'est pourquoi, je le répète, nous ne nous sommes pas prononcés sur le fond du problème, conformément à la décision antérieurement prise par l'Assemblée générale, et nous avons accepté, parce qu'ils sont en bonne et due forme, les pouvoirs présentés par les représentants du Gouvernement national de la Chine, ce qui n'empêchera pas l'Assemblée générale de prendre, en temps opportun, la décision qui lui paraîtra la meilleure, lorsque le comité spécial, créé à cet effet, aura remis son rapport.

22. **M. DROHOJOWSKI** (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je ne suis pas d'accord avec l'orateur qui vient de quitter la tribune. La Commission de vérification des pouvoirs n'est pas simplement une boîte aux lettres; elle a des fonctions plus sérieuses à remplir. Je suis obligé de déclarer que la Commission de vérification des pouvoirs n'a pas fait ce qu'elle avait à faire.

23. Je me rapporte à l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et j'y lis ceci: "Les lettres de créance doivent émaner, soit du chef d'Etat ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères."

24. Or, comme nous le savons, il y a parmi nous — il y a encore parmi nous — des représentants qui ne représentent qu'eux-mêmes, des représentants qui ont établi leurs propres lettres de créance. Ce n'est pas ainsi que l'on doit faire et la Commission de vérification des pouvoirs, en acceptant un morceau de papier tel quel, n'a pas fait ce qu'elle devait. Elle avait le devoir d'examiner les lettres de créance émanant du Ministre des affaires étrangères de la Chine, M. Chou En-lai. Elle ne l'a pas fait.

25. Dire que la délégation du groupe du Kouomintang siège ici à titre provisoire ne convaincra personne; c'est simplement masquer la vérité. Nous demandons à l'Assemblée générale de voter contre l'acceptation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, et ma délégation votera certainement contre ce rapport.

26. **M. SKOROBOGATY** (République socialiste soviétique de Biélorussie) (*traduit du russe*): La délégation de la RSS de Biélorussie estime nécessaire

de déclarer, elle aussi, que la décision adoptée par la majorité de la Commission de vérification des pouvoirs, au sujet de la représentation de la Chine à la présente session de l'Assemblée générale, est irrégulière et illégale. La commission, ainsi que l'indique son rapport, a approuvé les pouvoirs illégaux du représentant du groupe du Kouomintang, qui ne représente pas la Chine.

27. La délégation de la RSS de Biélorussie a déclaré à maintes reprises, à la dernière session de l'Assemblée générale ainsi qu'au sein d'autres organes des Nations Unies, qu'elle ne saurait considérer comme légale la participation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies des représentants du groupe du Kouomintang lequel ne représente aucun Etat et ne représente pas le peuple chinois.

28. La Chine, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, ne peut et ne doit être représentée à l'Assemblée générale et au sein des autres organes des Nations Unies que par son gouvernement légitime, c'est-à-dire par le gouvernement qui jouit de la confiance du peuple et qui en a reçu les pleins pouvoirs. Ce gouvernement, c'est le gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine. Seuls les représentants de ce gouvernement ont le droit politique, juridique et moral de représenter à l'Organisation des Nations Unies l'Etat chinois et les intérêts du grand peuple de la Chine.

29. Etant donné que la majorité de la Commission de vérification des pouvoirs, par sa décision touchant la question de la représentation de la Chine à la présente session de l'Assemblée générale, a violé les principes de la Charte des Nations Unies et l'article 27 du règlement intérieur, qu'elle n'a pas tenu compte des droits souverains ni des intérêts du peuple chinois, dont elle a heurté le sentiment national, la délégation de la RSS de Biélorussie ne saurait considérer comme légales ni cette décision, ni la participation, qui en résulterait, aux travaux de l'Assemblée générale, de personnes qui ne représentent que les restes du groupe du Kouomintang, du régime réactionnaire de Tchang Kai-chek, abattu et chassé par le peuple chinois.

30. La délégation de la RSS de Biélorussie insiste donc pour que soient déclarées nulles les lettres de créance du groupe du Kouomintang.

31. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Le fond de la question a été discuté, et discuté en détail, le jour de l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale. Il est surprenant que des délégations refusent d'accepter des décisions que l'Assemblée générale a prises conformément à son règlement intérieur. J'estime qu'il serait absolument déplacé, de ma part, d'exposer à nouveau la question et de faire perdre ainsi du temps à l'Assemblée générale. Je me bornerai à dire que les 450 millions d'habitants de la Chine considèrent l'établissement du régime fantoche de Peïping non comme une révolution, mais comme un exemple de plus d'une conquête étrangère; en l'espèce, d'une conquête par l'URSS. Ce régime accepte une idéologie étrangère, sert des intérêts étrangers et s'engage à combattre aux côtés de l'Union soviétique. Il n'a absolument rien de chinois.

32. Déjà, la Charte des Nations Unies contient une sérieuse irrégularité: à savoir que l'URSS occupe trois sièges à l'Assemblée générale. On tente actuellement de donner à ce pays un quatrième siège. Soyons honnêtes sur ce point. Au lieu d'essayer d'introduire le régime fantoche de Peïping subrepticement au sein de l'Assemblée, il vaudrait mieux, et cela serait plus honnête, donner à la République de Kazakhstan ou à la "République" du Caucase un autre siège à l'Assemblée.

33. Dire qu'une décision de l'Assemblée est illégale et nulle parce qu'elle ne correspond pas aux vues d'une, de deux ou de trois délégations, c'est tenter de faire la loi au sein de l'Assemblée. C'est tenter d'introduire à l'Assemblée générale le veto, qui a enlevé au Conseil de sécurité tout pouvoir de servir les intérêts du monde. Je suis convaincu que les délégations représentées à cette Assemblée ne supporteront aucune tentative faite en vue d'y introduire le veto.

34. Le PRESIDENT: La seule partie du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs qui ait soulevé des objections de la part de certaines délégations concerne les pouvoirs de la délégation de la Chine. En conséquence, je mettrai d'abord aux voix la proposition du représentant de l'Union soviétique, qui demande que les pouvoirs du représentant du Gouvernement nationaliste chinois ne soient pas reconnus comme valables.

Par 40 voix contre 7, avec 3 abstentions, la proposition est rejetée.

35. Le PRESIDENT: Je mets maintenant aux voix les conclusions du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

Par 43 voix contre 5, avec une abstention, ces conclusions sont adoptées.

Centenaire de la mort de José Artigas

36. M. RODRIGUEZ FABREGAT (Uruguay) (*traduit de l'espagnol*): Au nom de ma délégation et au nom du gouvernement et du peuple qu'elle représente, permettez-moi, en cette date du 23 septembre — date sacrée dans l'histoire de mon pays et dans les annales du continent américain — de faire une déclaration et de former un vœu devant cette Assemblée, au service de la grande cause universelle des Nations Unies.

37. L'Uruguay commémore aujourd'hui le centenaire de la mort de José Artigas, héros et père de la nation. Au moment où nous abordons l'étude de problèmes qui nous imposent à tous une responsabilité si grave, le fait de prononcer ici ce nom libérateur et d'évoquer comme je le fais ici, le sens de profonde solidarité internationale et de dévouement à la démocratie que revêtent les cérémonies qui se déroulent en ce moment en Uruguay, en présence de délégués d'un grand nombre de nations sœurs, ce fait est, sans aucun doute, significatif et possède une valeur d'exemple.

38. S'il nous arrive si souvent d'entendre ici des paroles qui nous divisent, une place importante revient heureusement aussi aux paroles de paix et aux professions de foi démocratiques que notre Charte nous

commande de prononcer, paroles semblables à celles que nous prononçons en cette occasion pour commémorer notre héros.

39. Artigas a lutté, en son temps, pour les principes mêmes que consacre la Charte. Dès 1811 et même avant, Artigas et son peuple, dans cette union indestructible qui décida de notre sort, se lancèrent héroïquement dans la lutte pour l'émancipation. C'est lui qui remporta la première grande victoire qui affermit la cause de la révolution de mai et, lorsqu'il revint de ses premières batailles héroïques et sans répit, il rédigea les Instructions de l'An XIII, qui proclament le fondement démocratique de la révolution et qui sont considérées, de ce fait, comme la première déclaration des droits de l'homme dans cette vaste partie du continent. Ces instructions étaient : anéantir toute forme de despotisme, en assurant l'inviolabilité de la souveraineté du peuple ; proclamer la liberté civile et la liberté religieuse dans toute leur ampleur, sans discrimination et sans entrave ; instituer le système démocratique du gouvernement représentatif ; instituer un régime social d'éducation et d'enseignement ; organiser la liberté du commerce avec toutes les nations ; sauvegarder l'autonomie et l'exercice du libre gouvernement face à la hiérarchie coloniale et aux régimes oligarchiques contre lesquels il se révoltait.

40. A cause de ces principes qu'il proclame, l'ombre de la Sainte-Alliance s'élève contre lui, dans les congrès d'Europe, et il doit endurer, dans la bataille, dans l'ostracisme et dans la mort, la tempête de fer de son ultime combat.

41. Les escadrons des gauchos l'accompagnent dans sa lutte héroïque pour la liberté, et la foule des paysans le suit dans cet acte de sacrifice que notre histoire appelle "l'exode du peuple oriental". Protecteur des peuples libres, tel est le titre que lui attribuent les populations des vastes territoires qui furent le théâtre de ses exploits. A l'heure de la mort, le Paraguay, nation fraternelle, lui accorde refuge. Et près d'Asunción s'élève aujourd'hui l'école Artigas, où les enfants chantent peut-être en ce moment le chant d'Artigas, qui est celui de notre foi en la cause des peuples.

42. Mon pays a persévéré dans cette voie. Mon pays suit la ligne tracée par le héros. Les générations de notre siècle ont progressé sur le sentier historique, elles ont formé la structure et l'esprit de la démocratie complète que nous connaissons maintenant.

43. Ce sens de la justice et de la solidarité constitue l'apport même de l'Uruguay à l'Organisation des Nations Unies. Outre cet apport spirituel, le dévouement de l'Uruguay à l'œuvre commune est attesté par une contribution matérielle : un million de dollars en faveur du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance, cent mille dollars pour le programme d'assistance technique, et deux millions de dollars pour la lutte des Nations Unies en Corée. L'Uruguay poursuit des fins qui sont celles de la Charte, car la Charte est l'expression de ce qui constitue la conscience sociale de notre peuple depuis la première déclaration d'Artigas. Et tous ces faits, malgré l'aridité des chiffres, témoignent de la présence parmi nous de notre fondateur.

44. La ville de Washington a, elle aussi, érigé une statue de bronze en l'honneur d'Artigas, statue qui a été inaugurée par notre gouvernement. Dès 1819, au Congrès des États-Unis, on citait le nom du héros uruguayen comme celui du républicain et du patriote dont l'action exemplaire illustre la lutte de tout un continent pour la démocratie. Aujourd'hui, devant ce monument, se trouvent réunis les autres membres de ma délégation, ce qui explique leur absence et celle, à notre séance d'aujourd'hui, du chef de notre délégation. C'est pour cette raison qu'il m'incombe, en toute humilité, de prononcer ici le nom du héros, en cette commémoration de son centenaire. Père et patriarche de mon pays, frère et compagnon d'armes des grands hommes de l'Amérique dans la lutte pour la liberté, c'est avec foi que, devant tous, nous prononçons ton nom ! Et au moment où, à Montevideo, de glorieuses nations, sœurs de mon pays, rendent hommage à Artigas, que sa présence en cette Assemblée générale des Nations Unies soit une expression de foi et d'espoir dans les destinées de l'humanité. Tels sont notre message et notre vœu.

45. Le **PRESIDENT** : Nous avons écouté avec une grande émotion les paroles du représentant de l'Uruguay. Les Nations Unies éprouvent une grande admiration pour les héros nationaux et pour ceux qui ont lutté pour la libération et l'indépendance de leur pays. Je suis certain que vous me permettrez d'adresser à la délégation de l'Uruguay tous les vœux sincères que nous ferons pour la prospérité de la nation uruguayenne.

Discussion générale (suite)

[Point 9 de l'ordre du jour]

DISCOURS DE MM. STIKKER (PAYS-BAS), SANTA CRUZ (CHILI) ET VAN ZEELAND (BELGIQUE)

46. M. STIKKER (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*) : A San-Francisco, il y a cinq ans, on rédigeait la Charte des Nations Unies avec la ferme conviction qu'après deux guerres, le monde était prêt à s'engager dans une voie meilleure quant aux moyens de résoudre les conflits. Il y avait alors quelque raison de croire que le monde était entré dans une ère nouvelle, dans laquelle les peuples vivraient côte à côte en paix et seraient disposés à respecter les différences qui séparent leurs systèmes politiques et leurs idéologies.

47. Je peux même dire que si, au cours des cinq dernières années, l'humanité avait été pénétrée de l'esprit de San-Francisco, le Ministre des affaires étrangères d'un pays tel que le mien se soucierait sans doute encore beaucoup du relèvement matériel du pays, mais que le problème de la défense nationale ne serait pas au premier rang de ses préoccupations. Ce problème se pose inévitablement lorsque l'agression menace au tournant de la route, et je regrette vivement qu'il y ait des raisons de la craindre et que cette profonde anxiété ait été sérieusement accrue par des événements récents.

48. D'aucuns ont tendance à croire que les bonnes relations entre les peuples dépendent d'une bonne organisation et qu'il faut donc, pour remédier aux dangers de la situation dans laquelle nous nous trouvons, perfectionner la Charte des Nations Unies.

Si tel était le cas, notre tâche ne serait peut-être pas trop difficile. Je crois toutefois que ce serait commettre une grande erreur que de vouloir rendre la Charte responsable de cette impression de l'imminence d'un désastre, impression que l'on ressent actuellement si vivement dans de nombreuses régions de notre monde tourmenté. Car il est évident que l'on ne pourrait, par de simples amendements à la Charte des Nations Unies, atténuer les dangers réels que présente la situation actuelle du monde. Ce n'est pas la Charte des Nations Unies, mais l'esprit qui anime certains des Membres de l'Organisation, qui est la cause primordiale de nos préoccupations.

49. A vrai dire, ce n'est pas l'absence de traités de paix qui cause ces préoccupations, comme semble le croire le Secrétaire général, car cette absence n'est pas une cause mais une conséquence, la conséquence du fait que l'on n'a pas suivi les principes de San-Francisco. Il est bien vrai que, lorsque la Charte a été signée à San-Francisco, il existait de grands écarts entre les régimes constitutionnels et les idéologies des différents Etats signataires, mais l'accord semblait s'être fait sur un point au moins : chaque Etat s'engageait à respecter la façon de vivre des autres Etats et à s'abstenir de toute ingérence dans leurs affaires, et en tout cas de tout usage de la force. Cette foi dans les relations internationales fondées sur le respect mutuel a été terriblement ébranlée.

50. La situation est actuellement trop dangereuse pour que nous ne parlions pas avec une entière franchise. C'est l'Union soviétique qui, en ne respectant pas l'esprit de San-Francisco, nous a menés là où nous sommes. La révolution mondiale qui, bien avant 1917, figurait au programme du communisme international, constitue maintenant un des points essentiels du programme de domination mondiale de l'Union soviétique et sert les fins de l'impérialisme russe. Partout dans le monde, dans les Etats qui ne sont pas membres du Kominform, les partis du Kominform s'efforcent, en utilisant les mêmes méthodes et tactiques venues de Moscou, de saper les organes constitutionnels et les philosophies démocratiques de ces pays, de saboter leur relèvement et de soumettre les populations à la guerre des nerfs. Point n'est besoin de s'étendre sur ces faits, qui ne sont malheureusement que trop connus de tous.

51. Les cinq ans qui se sont écoulés depuis San-Francisco ne nous apportent donc aucun motif de nous réjouir. Cette année aura néanmoins une place importante dans l'histoire car, bien que nous n'ayons pas réussi à faire passer dans la pratique les idéaux qui nous groupèrent, pleins de confiance, à San-Francisco, nous sommes parvenus à obtenir de la très grande majorité des Membres de l'Organisation qu'ils s'unissent pour une action rapide et efficace, en présence d'un nouveau cas sensationnel d'agression, dont le triste souvenir est encore tout récent dans nos mémoires. Vous avez tous compris que je parle de la Corée.

52. Nous avons beaucoup perdu depuis 1945, mais nous avons également gagné quelque chose. Nous avons montré qu'en présence du danger, l'Organisation des Nations Unies a pu et a su, pour la première fois dans l'histoire, agir collectivement pour défendre les principes fondamentaux de la Charte. Si l'Organisation des Nations Unies ne s'était pas montrée à la hauteur

de l'événement, si elle s'était abstenue d'intervenir comme la Société des Nations s'était abstenue lors de l'attaque japonaise contre la Mandchourie et de l'agression italienne contre l'Ethiopie, cela aurait détruit l'idée fondamentale sur laquelle nous avons bâti notre institution. L'homme de la rue, dans quelque pays qu'il se trouve, a suffisamment de bon sens pour comprendre qu'il ne lui faut pas attendre de miracles d'une Organisation qui n'a que cinq ans d'existence. Mais il n'aurait jamais pardonné aux Nations Unies de n'avoir pas réagi contre la réapparition de l'agression ouverte.

53. Les Nations Unies se trouvent aujourd'hui en présence de problèmes primordiaux. Leur but premier, leur but essentiel, est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le devoir qui leur incombe aujourd'hui, et qui dépasse de loin tous les autres problèmes, est de repousser l'agression et de mener à une fin victorieuse le combat que les forces des Nations Unies et de la Corée du Sud livrent dans la péninsule coréenne. Nous qui sommes réunis ici, nous avons contracté une dette de reconnaissance envers les jeunes Américains qui sont immédiatement entrés en action au service des Nations Unies et qui, avec les Coréens du Sud qui luttent avec acharnement pour défendre leur liberté, ont supporté jusqu'à présent le plus dur des combats. Le Gouvernement des Pays-Bas, pour sa part, a immédiatement envoyé des forces navales en Corée et enverra incessamment sur le front des forces terrestres, montrant ainsi qu'il est décidé à prendre une part active et résolue aux mesures collectives prises par les Nations Unies pour assurer la sécurité qui est pour nous tous une question de vie ou de mort.

54. Je voudrais, à ce propos, aborder un problème qui a été une source de confusion au cours des derniers mois et qui pourrait à nouveau nous entraver au cours de nos prochaines discussions. De l'avis de mon gouvernement, il faut établir une nette distinction entre le problème coréen et la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies, ou toute autre question d'ailleurs.

55. L'Union soviétique a fait tout ce qui était en son pouvoir, au cours du mois d'août, pour empêcher le Conseil de sécurité de prendre aucune décision sur l'affaire de Corée, en rattachant cette question à celle, toujours pendante, de la représentation de la Chine. Il est certain qu'elle essaiera de le faire à nouveau. Elle l'a même déjà fait.

56. Nous ne devons toutefois pas perdre de vue que le problème de la représentation de la Chine n'a, en lui-même, aucun rapport avec la lutte en Corée et que nous ne devons pas lier ces deux problèmes. Il ne doit y avoir, au sein des Nations Unies, aucun doute sur ce qui se passe en Corée. Le principe de la sécurité collective y est en jeu et nous ne devons pas perdre de vue que c'est sur la sécurité collective que repose toute notre œuvre d'organisation pacifique du monde. Quiconque porte atteinte à la paix doit savoir que chacun de nous lui résistera avec résolution.

57. C'est pourquoi nous avons écouté avec le plus vif intérêt ce qu'a proposé M. Acheson [A/1377] pour renforcer notre Organisation. Il sera peut-être indispensable, en effet, que nous complétions le droit

qu'à l'Assemblée générale de faire des recommandations en cas de crise grave en préparant d'une façon plus pratique et en temps opportun les forces auxquelles les Nations Unies pourront légitimement faire appel toutes les fois qu'une agression menacera la paix du monde ou y portera atteinte.

58. Par contre, il va de soi que les Membres des Nations Unies peuvent avoir des opinions différentes sur la question de la représentation de la Chine. Chaque fois qu'un nouveau régime est instauré, les autres Etats traversent nécessairement une période d'incertitude quant à leurs rapports avec ce nouveau gouvernement.

59. Pour des raisons qui lui semblent décisives, le Gouvernement des Pays-Bas, tout comme quinze autres gouvernements, a reconnu le Gouvernement de la République populaire de Chine. D'autres pays se sont, jusqu'à présent, abstenus de le faire. Je voudrais toutefois répéter que le problème de la Chine ne doit pas nous faire perdre de vue celui de l'agression en Corée. Nous devons prendre garde de ne pas augmenter le danger que présente la crise de Corée pour la paix mondiale en associant cette question à celle de la Chine, qui en est distincte.

60. Depuis 1945, le problème de la sécurité a changé d'aspect: l'idée d'assurer la paix par voie de négociations a fait place à la nécessité de la maintenir par la force. J'espère que ce changement regrettable ne sera pas permanent, mais il a contraint différents pays à conclure des traités régionaux de défense collective, tels que le Traité de l'Atlantique Nord. Il est clair que ces traités entrent dans le cadre de la Charte et leur caractère défensif est évident pour tout observateur impartial. Il va sans dire que les pays d'Europe ne dépenseraient pas des sommes énormes pour le simple plaisir d'entretenir de vastes armées. Ils sont obligés de rechercher un équilibre précaire entre, d'une part, tous les sacrifices qu'entraîne un grand effort militaire et, d'autre part, la nécessité où se trouve un pays libre de maintenir un niveau de vie raisonnable, car il est hors de doute que la défense n'a de sens que s'il existe quelque chose qui vaille la peine d'être défendu. C'est la raison pour laquelle nous aurions tort de permettre que les préoccupations d'ordre militaire éclipsent tous les efforts que nous déployons dans l'ordre économique et social.

61. Et, à ce propos, laissez-moi mentionner ceux qui ont traité à la coopération économique européenne. Je tiens tout particulièrement à insister sur ce point, car il ne serait pas juste de mentionner uniquement les aspects de la situation européenne qui provoquent de graves inquiétudes et de passer sous silence notre effort constructif de coopération pacifique, source d'espoir pour l'avenir. Nous vivons une période décisive; de graves dangers sont imminents et notre vie même est menacée, mais notre esprit n'en est pas moins rempli de nouveaux espoirs et de nouveaux rêves. C'est à nous de les réaliser.

62. Les non-Européens s'étonneront peut-être du grand nombre d'organismes et d'institutions créés en vue de la coopération économique et politique en Europe occidentale et je dois avouer, pour ma part, que les Européens eux-mêmes s'en sont souvent

montrés surpris. Je me bornerai à citer trois exemples choisis parmi les plus frappants.

63. Je citerai d'abord l'Organisation européenne de coopération économique, créée en vertu du Plan Marshall, qui a pour objet de faire régner le libéralisme dans le commerce européen et de renforcer la structure économique de l'Europe occidentale. Je n'ai pas besoin de rappeler ici ce qu'a représenté, pour le relèvement de l'Europe, l'assistance prêtée en vertu du Plan Marshall. Cette assistance vient de produire un résultat tangible: la création de l'Union européenne des paiements.

64. A l'heure actuelle, un groupe d'Etats européens poursuit une expérience intéressante. Je veux parler des négociations relatives au Plan Schuman. En présentant ce plan, le Gouvernement français a fait preuve d'une réelle largeur de vue et, ce faisant, il a peut-être indiqué le moyen d'assurer à l'avenir une coopération pacifique entre l'Allemagne et le reste de l'Europe. Il se peut même que ce plan soit le point de départ d'une réelle unité européenne.

65. Cependant, l'élan spontané de l'opinion publique et la ferme volonté des parlements européens créaient, à Strasbourg, le Conseil de l'Europe. Les discussions qui ont eu lieu à Strasbourg montrent clairement que la coopération européenne n'est pas seulement l'affaire des gouvernements et des experts, mais qu'elle procède d'un puissant mouvement populaire.

66. Le problème de l'unité de l'Europe n'a pas encore reçu de manière sensationnelle une solution d'ensemble; de nombreuses difficultés subsistent. Il est parfois malaisé pour un homme qui, comme moi, connaît de près les difficultés quotidiennes et les inévitables déceptions, d'envisager les résultats de nos efforts avec le détachement et le recul de l'historien: les échecs semblent parfois plus nombreux que les succès; mais, si l'on se reporte aux événements de ces deux dernières années, il faut reconnaître qu'en dépit de certaines déceptions, cette nouvelle conception de la solidarité progresse rapidement.

67. Le développement des pays insuffisamment développés est aussi important, du point de vue de la paix et du bien-être du monde, que la coopération économique européenne. Aussi mon gouvernement se félicite-t-il sans réserve du programme d'assistance technique élaboré par les Nations Unies. Je puis assurer l'Assemblée générale que mon pays collaborera dans toute la mesure de ses moyens, de son expérience et de ses ressources à la mise en œuvre de ce programme.

68. Un événement important a marqué, l'an dernier, l'histoire des Nations Unies et mon pays y fut étroitement associé. Je veux parler du transfert de souveraineté en Indonésie. Il est réconfortant qu'un conflit déplorable ait pris fin et qu'il ait reçu une solution acceptable pour les deux parties. Par un certain nombre d'accords qu'elles viennent de déposer conjointement au Secrétariat des Nations Unies, conformément à l'Article 102 de la Charte, ces parties ont accepté la création d'une union fondée sur la libre volonté des peuples, leur égalité et leur complète indépendance. Les deux pays se sont donc engagés, par là, à faire un sérieux effort pour rendre possible la coopération

entre l'Orient et l'Occident. Bien qu'il puisse se produire des difficultés, l'intérêt commun des deux parties est si puissant que nous pouvons fermement espérer que cette expérience portera ses fruits à l'avenir. En attendant, l'Indonésie est prête à prendre place parmi les Nations Unies. Si le Gouvernement de l'Indonésie décide de présenter une demande d'admission, le Gouvernement des Pays-Bas considérera comme un honneur d'appuyer sans réserve cette demande devant l'Assemblée générale et il sera heureux d'accueillir le nouvel Etat au sein des Nations Unies.

69. Je me bornerai à ces quelques remarques. L'ordre du jour de la présente session contient un certain nombre de points d'une importance prépondérante, et l'existence même de notre Organisation dépend de la solution qui leur sera donnée. Des millions d'êtres humains ont les yeux fixés sur l'Assemblée. Je n'essaierai pas d'exposer le jugement que l'humanité porterait sur les Nations Unies si, en cette présente session, l'Assemblée s'avérait inférieure à sa tâche. Je terminerai sur quelques mots à l'adresse de tous ceux que découragent les événements actuels. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire que l'avenir s'annonce inquiétant. A l'un des pires moments de l'histoire de mon pays, le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, exprimait une pensée qui, pour les Hollandais, est toujours restée pleine de sens. Je voudrais la citer aujourd'hui, pour qu'elle nous serve de devise en cette session de l'Assemblée où, avec l'aide de Dieu, nous cherchons la voie de la sagesse: "Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer."

70. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Avant de présenter mes observations, je tiens à souligner brièvement un fait qui, j'en suis certain, a rempli de satisfaction tous les représentants siégeant dans cette Assemblée. Je veux parler de la nouvelle, parue ce matin, annonçant que le Prix Nobel de la Paix a été décerné à M. Ralph Bunche, membre éminent du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et médiateur du conflit palestinien. Ma délégation tient à féliciter M. Bunche, ainsi que le Secrétaire général, de cette distinction qui nous honore tous.

71. La tâche principale de l'Assemblée générale des Nations Unies est, dans les circonstances actuelles, de tracer d'une façon claire et précise le chemin à suivre pour éviter une guerre et établir des bases permanentes pour la paix et la sécurité. Les décisions que l'Assemblée générale adoptera au cours de sa cinquième session signifieront, cette fois, le succès ou l'échec de cette entreprise. Et cela, non seulement parce que l'Assemblée est l'organe principal et le plus représentatif de l'Organisation, groupant presque tous les pays du monde, mais aussi parce que l'action entreprise par cette Organisation à la suite de l'agression commise en Corée lui a valu la confiance des peuples qui suivent maintenant ses délibérations avec une foi profonde et sont disposés à appuyer son action.

72. A la suite des interventions du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et du Ministre des affaires étrangères de l'URSS [279ème séance], nous nous trouvons en présence de deux propositions concrètes dont le but,

nous ont dit leurs auteurs, est de mettre fin à l'état actuel de tension internationale.

73. La situation que ces deux pays occupent dans la communauté internationale fait que ces propositions constituent le centre de notre débat général; c'est pourquoi tous les Etats représentés ici ont le devoir d'exprimer avec une franchise absolue leur opinion à ce sujet.

74. Le représentant des Etats-Unis a proposé [A/1377] de renforcer le système de sécurité collective établi à San-Francisco et de développer le mécanisme démocratique de l'Organisation des Nations Unies. De son côté, le représentant de l'Union soviétique, condensant dans un seul projet de résolution [A/1376] les propositions qu'il a présentées en 1947¹, 1948² et 1949³, demande à l'Assemblée générale de condamner la propagande belliciste, d'interdire l'emploi des armes atomiques et d'établir un contrôle international rigoureux de l'énergie atomique; et, d'autre part, de recommander aux membres permanents du Conseil de sécurité de conclure un pacte pour le renforcement de la paix et de réduire leurs armements.

75. Examinons tout d'abord la proposition de l'URSS. Quoique l'Assemblée soit une réunion d'Etats, il est hors de doute que le représentant de l'Union soviétique n'a jamais cherché à entamer une discussion avec les autres représentants. Les pays représentés ici, les ministres des affaires étrangères et les autres représentants, connaissent en détail les difficultés provoquées par l'URSS pendant ces cinq dernières années.

76. Aussi, qui pourrait croire à la sincérité d'une proposition qui condamne la propagande belliciste, alors que chacun sait que la propagande des pays soviétiques et des partis communistes du monde entier n'a fait, pendant cinq ans, qu'envenimer les relations entre pays et présenter les nations démocratiques comme des agresseurs éventuels et alors que l'isolement le plus absolu a été imposé aux peuples soviétiques pour éviter, notamment, que ne leur apparaisse le caractère mensonger de cette propagande?

77. Comment pouvons-nous avoir confiance dans l'URSS lorsqu'elle demande la suppression des armes atomiques, alors que les comptes rendus de la Commission de l'énergie atomique et les archives diplomatiques montrent que c'est l'Union soviétique qui s'est opposée à un contrôle international effectif de l'énergie atomique et qui s'est refusée ouvertement à ce qu'une autorité internationale exerce son contrôle sur son territoire?

78. Comment peut-on affirmer devant cette Assemblée que la politique de l'Union soviétique n'est pas une politique expansionniste, alors que l'URSS s'est annexée les territoires des pays baltes et exerce actuellement un contrôle total sur une dizaine d'Etats voisins?

¹ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, deuxième session, Séances plénières, Vol. I, 84ème séance.*

² *Ibid., troisième session, première partie, Séances plénières, 143ème séance.*

³ *Ibid., quatrième session, Séances plénières, 226ème séance.*

79. Nul ne peut croire que l'Union soviétique propose sérieusement à l'Assemblée générale de renforcer les pouvoirs et les responsabilités du Conseil de sécurité en vue du maintien de la paix; nul n'ignore, en effet, qu'il n'a jamais été, et qu'il ne sera jamais, possible d'adopter au sein dudit Conseil aucune mesure en vue d'intervenir dans une situation qui intéresse, directement ou indirectement, l'URSS. Les quarante-cinq vetos émis par ce pays ne démontrent que trop clairement la vérité de cette affirmation.

80. Il est également invraisemblable que l'URSS essaie de nous convaincre, une fois de plus, qu'un pacte de paix conclu entre les cinq grandes Puissances mettrait fin aux conflits actuels et écarterait le danger de guerre. Cinquante-trois Etats souverains ont réuté, il y a un an, les arguments que le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique avait avancés à l'appui de la même thèse et lui ont signifié clairement que la seule garantie de la paix était le respect strict de la Charte et l'exécution démocratique des décisions et recommandations formulées par les organes des Nations Unies par l'action collective de tous les Etats Membres.

81. Ce n'est pas non plus aux représentants siégeant à l'Assemblée générale que l'URSS peut parler de son attachement à la cause des Nations Unies et de sa collaboration à l'œuvre de l'Organisation. Si nous pensons à la collaboration internationale constructive dans l'ordre économique et social, il faut bien avouer que l'absence physique des représentants soviétiques ne s'est guère fait sentir. Ils se sont systématiquement abstenus de prendre part à tout ce qui pouvait signifier une entente, une aide et une collaboration; aussi, les efforts d'organisation économique et sociale du monde d'après-guerre, tant dans le cadre qu'à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies, ont dû se limiter, dès le premier instant, à la partie du monde qui n'est pas contrôlée par l'Union soviétique.

82. Il est évident, d'autre part, que l'URSS n'adresse pas ses déclarations aux hommes d'Etat et aux diplomates présents dans cette salle. Il importe peu à l'Union soviétique que les membres de l'Assemblée ne croient pas à la sincérité de ses déclarations. Ce qui lui importe, c'est d'essayer d'abuser les hommes simples d'Europe, d'Asie, d'Amérique et des autres continents, ceux qui ne possèdent pas la documentation diplomatique nécessaire pour apprécier exactement la responsabilité de l'Union soviétique dans la situation internationale actuelle. C'est à eux que s'adresse l'URSS lorsqu'elle affirme que les Etats-Unis ont commis une agression en Corée, qu'ils menacent la Chine et que le blocus de Berlin est le fait du bloc anglo-américain.

83. De même, sa propagande cherche à faire accepter aux peuples des régions qui n'ont pas atteint leur plein développement économique le mensonge selon lequel ils ne pourraient atteindre l'indépendance, la prospérité et le droit à une vie libre et digne que dans un monde et sous un régime économique dirigés, et par suite contrôlés, par l'Union soviétique.

84. Telles sont les cartes décisives que l'URSS est en train de jouer contre le monde démocratique; il nous faut bien mesurer la portée de la stratégie sovié-

tique et y faire face, non seulement par les arguments que nous avançons du haut de cette tribune, mais par des actes simples et clairs et qui frappent l'imagination des hommes simples de tous les continents. Parce que nous croyons que l'issue de cette lutte décisive que nous livrons pour la civilisation et l'humanité, au nom des principes de liberté, de justice sociale et de progrès économique qui figurent dans la Charte, sera déterminée, non par les dirigeants, non par nous-mêmes qui sommes réunis ici, mais par les masses populaires et par le poids que mettront dans la balance les secteurs les moins favorisés des pays industriels, et les peuples des pays et des régions les moins développés.

85. En analysant les causes de la présente tension internationale et les raisons pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies n'a pas été en mesure d'assurer la paix et la sécurité collectives, le représentant des Etats-Unis a dit qu'elles résultaient, pour la plupart, de la politique que le Gouvernement de l'Union soviétique a poursuivie pendant les cinq dernières années, et il en a énuméré les manifestations les plus dangereuses.

86. Ma délégation partage entièrement cette manière de voir; mais en même temps, elle tient à faire observer qu'il existe, à son avis, d'autres facteurs d'insécurité et d'instabilité qui sont aussi importants que ceux qu'a mentionnés le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis. Je veux parler des faiblesses et des défauts de notre démocratie, de l'état socialement et économiquement arriéré dans lequel se trouvent plus des deux tiers du globe, de la misère économique et de l'injustice sociale que la collaboration internationale n'a pas encore réussi à liquider ni même à diminuer de façon appréciable.

87. A notre avis, l'Assemblée générale doit indiquer pendant la présente session quelles sont les mesures que les Etats Membres des Nations Unies, ensemble ou séparément, doivent adopter pour supprimer les trois facteurs que j'ai signalés et qui créent l'insécurité et un risque de guerre: la pression dont j'ai parlé, les imperfections et les faiblesses du monde démocratique et les mauvaises conditions économiques et sociales dans lesquelles vit une grande partie de la population du globe. C'est pourquoi j'affirme qu'il est indispensable que ces mesures soient simultanées et qu'elles aient la même efficacité.

88. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a présenté, au nom de son gouvernement, une proposition en quatre points visant à rendre plus effectif le système de sécurité collective établi par la Charte. Les représentants en connaissent déjà les dispositions principales. La délégation du Chili, lorsqu'elle se déclare favorable en principe à toute mesure destinée à renforcer le système de sécurité collective et à améliorer le fonctionnement des organes des Nations Unies, ne fait que suivre la ligne de conduite invariable adoptée par son gouvernement depuis plusieurs années et proclamée à maintes reprises.

89. Il y a cinq mois, mon pays, par la voix du Chef de l'Etat, a déclaré que, par son attitude au Conseil de sécurité, l'URSS, en abusant du droit de veto et en empêchant la création des forces armées des Nations

Unies, que prévoit l'Article 43 de la Charte, a fait que, depuis San-Francisco, le monde a manqué d'un véritable système efficace de sécurité collective. En même temps, le Chef de l'Etat a proposé qu'un dernier effort de conciliation soit fait en vue d'un accord avec l'Union soviétique sur des bases minima et il a déclaré que si cela n'était pas possible, le monde démocratique devrait s'unir par un pacte complémentaire d'action commune afin de se défendre contre l'agression, de soutenir les principes de la Charte et de garantir leur application, qu'il s'agisse des principes d'ordre politique, des principes d'ordre social et économique ou de ceux qui ont trait à la dignité humaine.

90. Les événements de Corée nous ont démontré que, dans les circonstances actuelles, tout effort de conciliation est difficile et qu'une entente n'est possible que si le monde démocratique prouve qu'il est en mesure de mettre fin à toute agression et que si les Nations Unies, par leur attitude et leur décision, manifestent leur intention de défendre tout Etat et tout territoire contre l'agression.

91. Pour cette raison notre pays, le 17 août dernier, a proposé l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale d'une question intitulée "Affermissement des principes démocratiques en tant que moyen de contribuer au maintien de la paix universelle". Le Bureau de l'Assemblée a recommandé à l'unanimité l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

92. Dans le mémoire explicatif annexé [A/1343], notre délégation a fait savoir que dans le projet de résolution qu'elle présenterait, elle proposerait de modifier le règlement intérieur de l'Assemblée générale et celui de la Commission intérimaire afin de permettre à l'Assemblée générale d'intervenir plus efficacement et plus rapidement pour faire face à toute situation mettant en danger la paix et la sécurité internationales. En cela, notre proposition est en parfaite harmonie avec celle que vient de présenter le Gouvernement des Etats-Unis.

93. Toutefois, en ce qui concerne le renforcement du système de sécurité collective, nous pensons qu'il faudrait aller plus loin. Nous avons proposé que l'Assemblée générale recommande aux Etats Membres de conclure volontairement un pacte solennel par lequel ils s'engageraient à entreprendre une action collective pour appliquer les principes, les fins et les objectifs de la Charte et pour veiller à leur application. Ce pacte serait ouvert à la signature de tous les Etats Membres; il n'exclurait aucun de ceux qui voudraient se conformer à ses clauses. Nous pensons toujours que l'universalité de l'Organisation des Nations Unies constitue le seul moyen d'obtenir une sécurité totale et complète et nous ne ferons pas un geste qui mette en danger cette universalité tant que la possibilité existe d'en faire le fondement de la sécurité totale.

94. Dans ce pacte, les Etats Membres ne formuleraient ni principes nouveaux ni objectifs différents de ceux qu'établit la Charte, mais ils pourraient prendre volontairement les engagements suivants:

95. Premièrement, harmoniser leurs efforts et leurs moyens, y compris leurs forces armées, pour appliquer

les décisions prises par les organes compétents des Nations Unies, visant à repousser toute agression, directe ou indirecte.

96. Deuxièmement, mettre en œuvre certaines recommandations importantes de l'Assemblée générale concernant le maintien de la paix et de la sécurité et aider à leur mise en œuvre.

97. Troisièmement, harmoniser leurs efforts et leurs moyens pour assurer la stabilité économique et donner une impulsion décisive au développement des régions insuffisamment développées et, à cette fin, mettre en œuvre certaines recommandations importantes des organes compétents des Nations Unies et aider à leur mise en œuvre.

98. Quatrièmement, respecter et faire respecter, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, les droits et les libertés fondamentales qui sont mentionnés dans la Charte et définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

99. Ce pacte serait inattaquable du point de vue constitutionnel et juridique; il n'y a dans la Charte aucune disposition qui empêche tous les Membres de l'Organisation, ou chacun d'eux, de convenir d'une action commune pour défendre les principes qui ont inspiré sa création et pour faciliter l'exercice de ses fonctions propres; il n'y a rien dans la Charte qui empêche tous les Etats signataires ou un groupe d'entre eux de s'engager volontairement à mettre en œuvre, conjointement ou séparément, les recommandations des organes compétents, lesquelles, d'après la Charte, n'entraînent pas d'obligation. Au contraire, ce pacte constituerait une étape importante vers l'amélioration de la vie et de la probité internationales, but suprême de toutes nos aspirations.

100. La délégation du Chili estime que toute mesure dirigée contre l'agression et contre la guerre restera lettre morte si le monde démocratique ne prouve pas d'une manière évidente la sincérité de ses principes de liberté et de démocratie. A l'intérieur du monde démocratique, il existe aussi des situations qui portent gravement atteinte à la dignité humaine et qui sont loin d'être conformes aux principes de la Charte sur les droits fondamentaux de l'homme. Nous avons le devoir de faire un effort collectif, honnête et sincère, pour mettre fin à cet état de choses.

101. La politique persistante de discrimination raciale et l'exploitation économique d'une partie importante de la population sont autant de facteurs qui affaiblissent notre cause et sont pour l'agresseur des alliés puissants.

102. La lutte défensive contre l'agression exige que la démocratie se perfectionne sans cesse. Nous ne pouvons oublier qu'une cause ne triomphe pas seulement par les armes, que la lutte se gagne d'abord dans la conscience des hommes et qu'il faut tenir compte de tous pour atteindre un but déterminé. La démocratie ne sera jamais servie par des compromis indignes par lesquels on renonce à ce qui en est l'essentiel. Il ne suffit pas de parler de démocratie: il faut la vivre. La démocratie ne peut être non plus l'apanage d'un peuple ou d'une race déterminée. L'humanité est une. L'être

humain est le même partout, de par sa nature humaine. Ceux qui se proclament libres ne peuvent même penser à des mesures de discrimination ethnique, religieuse ou sociale. C'est pourquoi l'action concertée que nous préconisons doit se fonder sur l'engagement d'appliquer et de faire appliquer dans nos territoires respectifs les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

103. Nous sommes toutefois les premiers à reconnaître que le perfectionnement de la démocratie sera difficile et lent si les conditions économiques qui règnent actuellement dans la plus grande partie du monde subsistent. L'exemple de nos pays de l'Amérique latine montre combien d'efforts il faut pour défendre et améliorer le régime démocratique, dans les conditions sociales difficiles que connaissent leurs habitants. De sorte que, même si les mesures nécessaires que prennent les Nations Unies pour élever de façon décisive le niveau de vie des peuples du monde ne constituaient pas une fin en soi aux termes des dispositions expresses de la Charte, elles le seraient en tant que moyen indispensable pour assurer la dignité de l'homme et le maintien de la paix.

104. Divers obstacles ont empêché jusqu'ici l'élimination de ce facteur d'insécurité que constituent les conditions économiques et sociales qui existent actuellement dans le monde. Il y a d'abord nos propres fautes : l'égoïsme de milieux et de groupes importants ; le manque de décision et de volonté qui a empêché, pendant de nombreuses années, de faire de la collaboration internationale l'instrument décisif prévu par la Charte pour changer la face économique du monde.

105. En fait, jusqu'à ce que le Président des Etats-Unis ait annoncé le programme du "point quatre", les grandes Puissances n'avaient pris aucune initiative sérieuse pour faire face au problème immense que constitue le fait que les deux tiers de l'humanité vivent dans des conditions de sous-alimentation qui font de cette population la proie facile des maladies et des épidémies et l'obligent à vivre dans des conditions qui rendent impossible un niveau minimum de décence. Il existe, en outre, un obstacle qu'il faut souligner : en premier lieu, la menace de guerre ; ensuite, ce qu'on a appelé la guerre froide ; et maintenant, l'agression de la part de la Corée du Nord, qui a obligé les peuples libres à abandonner leur politique commune de désarmement et les oblige, au contraire, à consacrer de vastes ressources à la préparation de leur défense.

106. Le financement du réarmement a sérieusement compromis la capacité des gouvernements à faire face aux nécessités urgentes de la reconstruction et du développement et il menace également d'ajourner la réalisation des espoirs des peuples en un niveau de vie plus élevé. A notre avis, la responsabilité de cet état de choses retombe clairement sur l'Union soviétique. Nous croyons que la responsabilité de ce pays est notoire et qu'il agit avec préméditation. En nous obligeant à réarmer pour notre défense, on maintient un état de misère intérieure et on empêche les gouvernements de prendre une initiative quelconque en vue d'améliorer le sort commun. Trente ou quarante milliards de dollars consacrés à un programme de réarmement font trente ou quarante milliards de dollars sous-

traits à la production, et à la mise sur le marché, de biens économiques, et qui font défaut pour l'application de la politique de stabilité et de développement économique du monde. Un tel sacrifice affaiblit le front intérieur, multiplie les problèmes sociaux et rend précaire l'existence des familles de condition modeste. De cette manière, on affaiblit le moral national, on sape patiemment la foi en la démocratie, on crée une ambiance propice à la trahison et à l'action antinationale de tous les partis communistes du monde. Tel est le plan quinquennal de l'Union soviétique qui vise à la domination du monde.

107. Mais se borner au réarmement en ajournant tous les efforts en vue d'améliorer le bien-être des peuples, c'est précisément servir les intérêts de l'URSS ; car on ne peut contenir et repousser une agression que lorsque, derrière les armements de la meilleure qualité, il y a des armées et des peuples animés d'une grande force morale. Heureusement, nous avons entendu ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis : nous devons continuer à lutter contre le besoin en même temps que nous luttons contre l'agression.

108. Qu'entendons-nous par lutter contre le besoin ? Nous entendons par "besoin" un complexe d'inquiétudes et d'aspirations sociales et populaires. Il y a des besoins matériels et des besoins spirituels minima. J'ai déjà parlé des besoins spirituels. Pour ce qui est des besoins matériels du monde, le diagnostic des problèmes fondamentaux de l'humanité a été formulé à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies et en dehors de celle-ci ; et ces diagnostics se sont toujours trouvés en parfaite concordance et en parfaite harmonie. Il est question de régions insuffisamment développées et de populations sous-alimentées. On nous dit que, à une même époque, en une même année, des limitations d'ordre matériel font que des peuples vivent selon des types différents de civilisation.

109. Les études que l'on a faites dans le cadre du programme du "point quatre" du Président Truman et du programme d'assistance technique des Nations Unies, les débats sur le plein emploi et le financement du développement économique qui ont eu lieu au sein du Conseil économique et social et les résolutions finalement adoptées par ce dernier⁴, l'expérience de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, tout cela constitue un ensemble qui permet de définir nettement la nature du problème, son immensité et sa solution. On a cité quelques chiffres. Des experts hautement qualifiés ont dit qu'il faudrait deux milliards de dollars par an pour réaliser la coopération internationale en vue du financement et du développement des régions insuffisamment développées. Que sont deux milliards de dollars à côté des dizaines de milliards de dollars consacrés aux armements ? C'est pourquoi, à ce diagnostic des besoins, doit répondre aujourd'hui un plan audacieux, un plan nouveau, susceptible de donner un essor décisif au développement économique des régions insuffisamment développées, un plan qui ne vise pas uniquement à augmenter les disponibilités en ressources, mais qui

⁴ Voir les *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquième année, onzième session, Résolutions, résolutions 290 (XI) et 294 (XI)*.

visé principalement à élever le niveau de vie de l'humanité.

110. Ce serait également la meilleure garantie de stabilité économique dans les pays industriels, ainsi qu'un élément indispensable pour réaliser une paix durable. La prospérité, la dignité humaine et la paix sont inséparables. Il faut donc lutter en même temps sur tous ces fronts. En fait, on pourrait dire que les éléments fondamentaux de ce plan, appelé à renforcer la sécurité économique et collective en tant que complément de la sécurité politique collective, ont été discutés et exposés à l'échelle internationale, aux Nations Unies et en dehors de l'Organisation.

111. L'énoncé du programme du "point quatre" contient les éléments principaux de cette action. Ces éléments se retrouvent également dans l'œuvre extraordinaire qu'a accomplie le Conseil économique et social au cours des dernières années, par ses programmes d'assistance technique et financière en vue du développement économique, ses plans d'aide sociale et d'aide à l'enfance et ses recommandations en vue d'assurer le plein emploi dans le monde. En outre, on dispose, pour la collaboration internationale, d'un mécanisme adéquat permettant de réaliser un tel programme. Seule manque la décision de mettre à la disposition des institutions et organismes internationaux les moyens nécessaires pour que ce programme assume les proportions et soit mis en œuvre avec la rapidité que commande l'urgence des circonstances internationales. Pour cela, il faut de l'audace et de la volonté; seules l'évidence du péril et la pression du besoin peuvent les susciter. Ce besoin et ce péril sont maintenant sous nos yeux.

112. Comme on l'a fait dans le cas de la Corée, lorsque nous nous sommes trouvés à la croisée des chemins, il nous faut, en ce qui concerne cet aspect constructif et indispensable de la collaboration internationale, revenir à l'esprit de la Charte.

113. Les cinq dernières années nous apportent une grande leçon. Plus qu'un niveau de vie élevé dans un monde futur où régnerait la paix, il faut chercher, par un puissant effort collectif, la paix, par la réalisation d'un niveau de vie élevé pour tous les peuples du monde.

114. M. VAN ZEELAND (Belgique): Jamais les hommes, à travers le monde entier, n'ont désiré la paix d'un cœur plus vif et plus unanime qu'aujourd'hui. Jamais ils n'ont compris plus clairement les horreurs et la vanité de la guerre. Cependant, par une sorte d'ironie de la destinée, jamais les échos de la terre entière n'ont retenti plus fortement du bruit des armes. Jamais les peuples n'ont, en temps de paix, poursuivi un pareil effort de réarmement.

115. Ce n'est pas d'hier qu'est né ce cruel paradoxe. La menace qui pèse sur nos épaules se fait, depuis trois ou quatre ans, plus lourde de semaine en semaine. Il y a deux mois et demi, dans un ciel déjà chargé des plus sombres nuages, l'agression contre la Corée du Sud a éclaté comme un coup de foudre. L'Organisation des Nations Unies, en cette circonstance d'une exceptionnelle gravité, a répondu à la confiance que les peuples libres avaient placée en elle. Elle a réagi

avec rapidité et avec netteté. Tous les regards sont en ce moment tournés vers elle.

116. Malgré les déceptions des dernières années, chacun est venu, cette fois, à New-York avec l'espoir tenace que l'Assemblée apporterait à la cause de la paix des éléments nouveaux, qu'elle contribuerait à éclairer les consciences, à établir les responsabilités, qu'elle ferait appel une fois de plus à des forces dont les noms nous sont familiers: la justice, la coopération internationale, le droit, la sécurité, les principes de la Charte. Ces grands mots, si beaux, si justes, nous les avons tellement employés qu'ils se sont usés; ils ont perdu, aux yeux de certains, une partie de leur rayonnement, de leur attrait. Reconnaissons, d'ailleurs, qu'on en a parfois abusé pour essayer de couvrir des préoccupations sordides ou des actes condamnables. Et pourtant, on ne peut s'en passer; on les retrouve sur son chemin chaque fois qu'on veut essayer de travailler à une grande œuvre. C'est qu'ils expriment, ces mots, l'idéal pour lequel nous nous sommes battus; ils expriment, en même temps, la grande réalité que nous avons essayé de traduire dans la Charte des Nations Unies et sans laquelle il ne resterait plus, dans le monde, que la loi de la jungle.

117. Mais, sans rien abandonner de ces hautes et nécessaires ambitions, il nous faut regarder les réalités en face. L'aventure de Corée nous y a aidés. Elle a mis en exergue une triple leçon, que notre génération n'oubliera plus.

118. En premier lieu, l'agression n'a pas disparu de la liste des moyens auxquels des dirigeants osent encore songer pour servir leurs plans.

119. En deuxième lieu, la méthode qui consiste à se préparer militairement derrière un rideau de secret "paie" parfois, en ce sens qu'elle peut fournir à l'assaillant un avantage réel, encore que temporaire.

120. Enfin, l'effort que l'on n'a pas fait à temps pour se préparer à repousser une agression, il faut bien le faire plus tard, sous la pression des faits, mais, hélas! dans des conditions plus difficiles encore.

121. Certes, tels ne sont pas les seuls enseignements que comporte l'affaire de Corée. Il en est que l'on ferait bien de méditer aussi de l'autre côté de la barrière.

122. Ainsi, il apparaît déjà que la surprise et la violence ne réussissent que durant un temps relativement bref.

123. D'autre part, nous avons pu constater — avec quel réconfort — que la force morale, que la force du droit n'a pas disparu de notre époque. Il est encore une conscience des peuples. Ce serait une autre façon de manquer de réalisme que de prétendre ignorer les réactions psychologiques à l'emploi de la violence.

124. Enfin, l'Organisation des Nations Unies a démontré qu'elle peut être, en certaines circonstances, ainsi que le dit la Charte, "un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers [des] fins communes".

125. Peut-être le bref rappel d'un passé récent ne sera-t-il pas hors de propos: lorsque le droit violé

retrouve l'appui de la force, il va jusqu'au bout de sa course. Le nazisme l'a appris à ses dépens. Ainsi, pendant que les Nations Unies se battent en Corée pour réfréner l'agression, nous nous trouvons réunis ici pour rechercher, suivant notre mission, les moyens de renforcer le droit, de prévenir l'agression, d'éviter la guerre.

126. Dès le premier jour, la discussion générale au sein de l'Assemblée a justifié l'importance que l'on attache partout à la tribune des Nations Unies. Les représentants de quelques grands pays ont abordé d'emblée les problèmes essentiels. Le représentant du Brésil a rappelé, dans un langage élevé, des principes immuables et des expériences qui, même lorsqu'elles étaient décevantes, ne laissent pas d'être pleines d'enseignements. Aujourd'hui même, les représentants des Pays-Bas et du Chili ont suivi la même voie de franchise et de clarté. Mais dès le premier jour, le représentant des États-Unis, dans un discours particulièrement constructif, nous a fait des suggestions positives, destinées à mieux prévenir une agression éventuelle et à reprendre plus efficacement notre lutte contre toutes les formes de l'humaine misère : la faim, la peur, la maladie. Le représentant de l'Union soviétique a répété les principes dont il déclare que son pays entend s'inspirer pour poursuivre une politique de paix.

127. Ces deux derniers discours, par la force des choses, par les circonstances où nous sommes plongés, par la puissance que représentent les peuples au nom desquels ils sont prononcés, ont pris une signification toute particulière. Il n'est pas possible de les laisser sans écho. Au nom de la délégation belge, je crois utile d'en commenter quelques aspects.

128. Et tout d'abord, avec quels sentiments mêlés n'avons-nous pas écouté le discours du représentant de l'Union soviétique ! Lorsqu'il rappelait des principes élevés, exprimés en termes justes, nos sentiments étaient faits d'étonnement, de demi-incrédulité, d'espoir quand même ; lorsque, au contraire, il s'agissait d'affirmations maintes fois répétées, comme systématiquement, et contraires à des faits que nous connaissons de façon pertinente, nos réactions étaient marquées au coin de la stupéfaction, du doute, parfois même de l'indignation.

129. J'avais écouté attentivement en séance le discours de M. Vychinsky [279^{ème} séance]. Je l'ai relu ensuite, mot par mot. J'y ai relevé bien des phrases que je prendrais sans hésiter à mon compte, car elles traduisent l'idéal pour lequel, avec tant d'hommes de bonne volonté, nous luttons depuis notre jeunesse sur le plan international. En voici quelques exemples, et je cite :

"[Il faut répondre] à la question suivante : ... que doit faire l'Assemblée générale ... [pour] répondre nettement et fermement au puissant appel de la conscience de millions et de millions de gens qui haïssent la guerre et qui souhaitent ardemment la paix ?"

C'est juste.

"A l'heure actuelle, le problème qui se pose à l'Organisation des Nations et qui consiste à écarter la menace d'une nouvelle guerre, à renforcer la

coopération internationale et à maintenir la paix et la sécurité des peuples, présente un caractère plus urgent que jamais."

"[L'Organisation des Nations Unies] repose sur les principes de l'égalité souveraine de tous ses Membres, du respect de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de tous les Etats."

130. Je pourrais continuer ainsi les citations. Ah ! si nous pouvions avoir confiance, sans réserve, en de telles déclarations de principe, si elles n'étaient pas en opposition avec une série d'actes commis jusqu'à présent sous l'égide de l'Union soviétique, combien nous aurions lieu de nous en réjouir !

131. Il y a, par ailleurs, dans ce discours deux points que je voudrais relever pour définir notre propre position : la condamnation de la course aux armements et la suggestion faite à nouveau en faveur d'une politique de désarmement.

132. La position que la Belgique a prise depuis le début, c'est-à-dire déjà à l'époque de la Société des Nations, n'a jamais varié : nous avons toujours été et nous resterons partisans d'une politique tendant à une réduction des armements — réduction graduelle, concertée, générale, équilibrée, effectivement contrôlée ; jamais nous n'avons manqué une occasion de soutenir les efforts faits, ici comme ailleurs, en faveur du désarmement international. Cet idéal, nous ne le renions pas. Aujourd'hui, comme naguère, nous croyons qu'une politique de course aux armements contient en germe un danger de guerre ; elle impose aux peuples du monde des charges qui sont un gaspillage de forces et qui ralentissent le rythme du progrès social.

133. Mais une politique de désarmement ne se conçoit que si elle est véritablement multilatérale, sincère, réaliste, loyale dès le point de départ et entourée de garanties concertées. Il faut qu'elle s'étende à tous. Il faut qu'elle se développe dans une atmosphère de confiance ; or, pareille atmosphère ne peut naître que si rien n'est soustrait à la connaissance réciproque de nations qui vont s'en remettre délibérément à la bonne foi et à la bonne volonté l'une de l'autre.

134. Il va sans dire, n'est-ce pas qu'une telle atmosphère est radicalement inconciliable avec la méthode du secret absolu maintenu derrière un rideau de fer.

135. Mais il y a, pour la paix, un danger plus grave encore que la course aux armements. C'est le désarmement unilatéral, c'est une situation internationale dans laquelle un groupe d'Etats renonce à préparer sa défense pendant qu'un autre groupe d'Etats consacre au développement de ses armements le meilleur de ses efforts.

136. Sur ce point, nous pouvons, nous, les représentants des nations libres, dire que nous avons la conscience tranquille. Après la dernière guerre, nos pays ont agi en toute loyauté ; ils se sont, certes, conformés aux engagements exprès qu'ils avaient pris en matière de coopération internationale ; mais ils ont fait davantage encore : ils ont gardé intacts, le plus longtemps possible, les sentiments d'estime et de solidarité qu'ils ressentaient vis-à-vis de leurs alliés de la guerre. Si nous avons un reproche à nous faire, c'est celui

d'avoir poussé ces sentiments jusqu'à l'imprudence. Nos pays ont cru en la paix. Ils ont désarmé rapidement. Ils ont négligé de prendre des précautions qui peut-être s'imposaient. Certains d'entre nous, en courant ce risque, ont essayé de donner une preuve irréfutable de la pureté de leurs intentions. Hélas, combien profonde fut notre déception! Car, pendant que nous agissions ainsi, l'Union soviétique portait son équipement militaire à un degré qui n'a jamais été atteint en temps de paix, à notre connaissance, par aucun peuple.

137. Nous avons le droit, je le pense, de dire aux Russes: Si vous aviez fait comme nous, si vous aviez désarmé en même temps que nous, si vous aviez arrêté votre armement au lieu de le pousser sans cesse plus avant, si vous aviez mis un frein à votre politique d'expansion, le problème que nous avons devant nous aujourd'hui ne se poserait pas, l'organisation de la paix se ferait dans une atmosphère radicalement différente. C'est l'Union soviétique qui a créé le déséquilibre des armements dont nous souffrons. Et pareil déséquilibre appelle la guerre; il crée un risque de guerre plus certainement que n'importe quelle autre méthode.

138. En fin de compte, les peuples libres, ne pouvant obtenir le désarmement général auquel ils aspiraient, ont bien dû reconnaître qu'il ne leur restait plus qu'un parti à prendre: réarmer à leur tour. Ce n'est point là, de leur part, une course aux armements; c'est un effort, fait à regret mais avec détermination, pour rétablir dans les armements un équilibre rompu par d'autres et, de cette manière, restaurer les chances de paix. Tel est l'esprit dans lequel nous nous sommes joints au Pacte de Bruxelles et au Traité de l'Atlantique Nord; tel est l'esprit dans lequel nous avons décidé de retrouver maintenant la force militaire dont nous sommes capables.

139. Ah! si le représentant de l'URSS, en conclusion aux principes admirables qu'il a rappelés et qui n'ont cessé de nous inspirer, nous, nous avait annoncé, par exemple, que l'Union soviétique va ramener sa puissance militaire au niveau où se trouvent en ce moment les autres peuples, nous croirions aux principes invoqués et nous serions tout prêts, quant à nous, à reprendre avec la même ardeur que naguère l'organisation de la paix sur la base du désarmement. Mais, hélas! rien qu'en essayant de formuler de pareilles pensées, on se rend compte de leur inanité — j'allais dire de leur naïveté; il faut donc bien en revenir à la solution, difficilement admise mais définitivement acquise, qu'en ce moment-ci la route de la paix passe par l'équilibre des armements.

140. Nous allons donc poursuivre avec toute l'énergie dont nous sommes capables cette politique de défense, de défense tout court, de défense de la paix. Mais une telle politique ne nous exempte en aucune manière de l'obligation de poursuivre l'organisation des relations internationales — politiques, économiques et sociales — dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Au contraire, elle nous en fait un devoir plus impérieux que jamais.

141. J'en arrive ainsi tout naturellement aux propositions précises [A/1377] qu'a faites le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, en vue de renforcer la coopération internationale et d'augmenter les barrières opposées à l'agression.

142. Loin de moi la pensée de contester la théorie relevée par M. Vychinsky dans son discours et d'après laquelle un rôle particulier en matière de paix incombe aux grandes Puissances. Avec lui je considère comme extrêmement important "que cinq Puissances, à savoir les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Chine et l'Union soviétique, unissent leurs efforts de paix".

143. De même, je n'ignore pas que la Charte elle-même a confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité. Mais, en ce point, nous devons pousser nos observations plus avant. Ceux qui ont, à San-Francisco, arrêté les termes de la Charte, se sont inspirés de l'espoir que les cinq grandes Puissances continueraient à agir comme elle l'avaient fait pendant la guerre, c'est-à-dire en harmonie, en communauté de vue sur les points essentiels.

144. Hélas! nous devons nous incliner devant les faits: cet espoir a été déçu, cette base s'est effondrée, le Conseil de sécurité n'a pas fonctionné comme il l'aurait dû. Le simple fait qu'une des grandes Puissances a estimé pouvoir recourir quarante-quatre ou quarante-cinq fois à son droit de veto démontre que le mécanisme du Conseil de sécurité est faussé dans son fonctionnement.

145. Mais est-ce là une raison suffisante pour jeter le manche après la cognée, pour renoncer à nous servir soit du Conseil de sécurité, soit de l'Organisation des Nations Unies? Certes non. Nous avons le devoir de tirer de la Charte toutes les possibilités qu'elle contient. Nous avons le droit de nous servir de tous ses articles, quels qu'ils soient. Ils sont tous d'égale valeur.

146. Et c'est pourquoi nous considérons comme opportunes et pratiques les suggestions faites par M. Acheson, qui tendent à développer, conformément au texte et à l'esprit de la Charte, le rôle de l'Assemblée. Lorsqu'il s'agit d'atteindre les buts mêmes de l'Organisation des Nations Unies, de promouvoir la paix, de lutter contre l'agression, l'Assemblée n'est pas dégagée de ses responsabilités propres par le simple fait que quelque autre organe des Nations Unies reste en deçà de sa tâche; au contraire, ses responsabilités s'en trouvent augmentées.

147. En adoptant pareille attitude, mon pays demeure fidèle à une politique qu'il a suivie depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Déjà à San-Francisco, nos délégués, à plusieurs reprises, prirent des initiatives ou soutinrent des amendements qui, tous, tendaient à donner à l'Assemblée un rôle plus important, un rôle plus décisif.

148. Nous n'entendons nullement revenir sur le passé. Nous ne préconisons pas, à cette occasion, de changements à la Charte. Nous estimons simplement qu'il est sage et qu'il est opportun de nous servir de toutes les possibilités de la Charte, pour atteindre plus efficacement les buts de l'Organisation.

149. Ainsi donc, nous approuvons l'idée de simplifier les conditions dans lesquelles pourrait être convoquée, en cas d'urgence, une session extraordinaire de l'Assemblée.

150. Nous sommes également favorables à la création par l'Assemblée d'une sorte de commission d'enquête

permanente, qui pourrait se rendre immédiatement, avec l'accord du pays intéressé, en tout endroit où un conflit international apparaîtrait menaçant; l'idée est juste; elle reflète d'ailleurs l'expérience que l'Organisation a acquise en diverses circonstances, et tout récemment encore en Corée.

151. Enfin, nous croyons qu'il y aurait avantage à ce que l'Assemblée étudie sans délai les moyens pratiques d'utiliser les forces que les Nations Unies mettraient au service des buts et des principes de la Charte.

152. Mais combien nous serions heureux de pouvoir dépasser le domaine des mesures de stricte défense, des mesures dont le seul but est d'écarter une menace, de protéger. Quelle joie ce serait de pouvoir consacrer toute notre attention, toutes nos forces à des mesures de caractère constructif; il y aurait tant à faire pour créer de la richesse, pour mettre ces biens nouveaux à la disposition des hommes, relever le niveau de vie, améliorer la santé, prolonger l'existence, ouvrir plus largement les portes qui mènent aux plus hautes sphères de l'esprit.

153. Mais rien ne nous empêche de mener de front ces tâches multiples. En ce qui nous concerne, nous trouvons juste et nécessaire l'idée qu'aussitôt la Corée libérée de l'agression, les Nations Unies assistent le peuple coréen dans l'effort de reconstruction qui s'imposera à lui. Cette œuvre doit être double: d'une part, relever les ruines causées par la guerre; d'autre part, saisir l'occasion pour aider la Corée à réduire rapidement la marge qui séparait sa situation économique et sociale de celle des pays les plus avancés.

154. Nous voulons, dès à présent, faire nôtre un grand projet dont la conception, dans les circonstances actuelles, est tout ensemble un acte de foi, d'espérance et de solidarité humaine. Lorsque la paix sera assurée, lorsqu'une organisation efficace des relations internationales aura rendu aux peuples la sécurité du lendemain, lorsque les budgets nationaux pourront s'alléger des charges écrasantes que leur impose l'effort d'égalisation des armements, à ce moment-là, il faudra que les disponibilités ainsi retrouvées servent à soutenir un

immense, un commun effort, un effort qui mette à la disposition des nations moins avancées les moyens matériels de regagner leur retard et de parvenir au premier rang dans l'ordre économique et social. Il y a là une idée à la fois généreuse, réaliste et féconde. Plus vite elle pourra se réaliser, plus tôt le monde retrouvera l'équilibre dans la paix et dans le progrès.

155. Vous le voyez, je me trouve amené, en terminant ces quelques réflexions, à employer encore une fois les grands et beaux mots auxquels je m'étais heurté en débutant: la paix universelle, l'équilibre international, le progrès, la prospérité. Mais, après tout, pourquoi craignons-nous ces mots, puisque nous sommes sincères? C'est à nous qu'il appartient de leur rendre leur sens véritable, leur portée, leur éclat.

156. Aucun de nous ne se dissimule les efforts que nécessitera pareille entreprise, ni les risques graves que nous allons continuer à courir, peut-être pendant longtemps encore. Mais qu'importe! Le devoir est clair. A chaque jour suffit sa peine. Agissons! Et peut-être, en fin de compte, notre génération, lorsqu'elle aura terminé sa tâche, laissera-t-elle à ses successeurs un monde mieux ordonné, un monde où il sera loisible de songer au passé avec gratitude et avec fierté, un monde où il sera possible de penser au lendemain sans angoisse — et même, qui sait? avec une sûre et tranquille espérance.

157. Le **PRESIDENT**: Bien qu'il ait été prévu que la séance se prolongerait jusqu'à quatorze heures le samedi, je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste.

158. Avant de lever la séance, je suggère que la date limite pour l'inscription des orateurs dans la discussion générale soit fixée à lundi prochain, 18 heures. Toutes les délégations désirant prendre part à ce débat sont priées de se faire inscrire dans ce délai. Aucune objection n'étant soulevée, je constate qu'il en est ainsi décidé.

159. Notre prochaine séance aura lieu lundi 25 septembre, à 10 h. 45.

La séance est levée à 12 h. 50.